

## LA BEAUTE DES STATISTIQUES

Les tables de statistique veulent tant prouver, qu'elles ne prouvent rien. Elles sont le résultat d'une science fausse, faite d'observations incomplètes ou maladroites, privée surtout de la philosophie élémentaire et indispensable. C'est par la statistique qu'on parvient à donner l'aspect scientifique aux idées les plus saugrenues.

L'autre jour, le bilan de la criminalité annuelle, dressé par les employés du ministère de la Justice en France — on ne peut pas toujours se curer les ongles — révélait entre autres gentillesses, que la criminalité des notaires est 43 fois supérieure à "celle des autres citoyens."

Et les badauds de s'écrier : "Hein ! Voyez ! Le gouvernement lui-même avoue : n'est-ce pas honteux, qu'il faille quarante-trois notaires pour faire un honnête homme ?" Ce qui est un raisonnement inepte — ou plutôt une conclusion ridicule tirée d'un chiffre exact en lui-même, mais faux dans la signification que le statisticien veut lui donner.

Que diriez-vous si, pour prouver la valeur commerciale du mouton, j'affirmais gravement qu'à surface égale, un mouton rapporte huit cents fois plus de laine qu'une puce ? Vous hausseriez les épaules et si j'insistais, vous me recommanderiez les douches.

Eh bien, les gens de la Justice ont déduit de façon analogue. Ils commencent par diviser l'humanité en deux catégories : d'une part, "les autres citoyens" et d'autre part, les notaires. Quel début aimable et logique ! Réfléchissez et vous sentirez hurler votre raison. Mais il faut réfléchir et vraiment, on ne peut pas demander à un simple employé de ministère de réfléchir alors qu'il a déjà deux occupations : se curer les ongles et faire de la statistique.

Faisons-lui l'amitié d'examiner à sa place le fond des choses. Que voulez-vous entendre par criminalité ? Si nous parlions tout à fait français, nous dirions que la criminalité est ce qui constitue le caractère criminel d'une action. Mais laissons Vaugelas et Larousse et prenons le mot dans son acceptation courante : l'aptitude au crime.

On nous apprend que les notaires ont quarante-trois fois plus d'aptitudes au crime que "les autres citoyens." Pour obtenir ce merveilleux constat, on a divisé le nombre des notaires par le nombre des condamnations ; puis ayant fait le même calcul pour "les autres citoyens," on trouve, dans un cas, quarante-trois pour mille et dans l'autre, un pour mille, je suppose.

Voilà qui est clair, me direz-vous, voilà qui est limpide et la statistique à raison. Qu'avez-vous à répondre, monsieur le grincheux, et comment vous insurgez.

vous contre un fait précis, brutal ? Allez-vous contester les données officielles ?

Patientez, je vous prie, et veuillez croire que je n'eus pas été assez simple et naïf pour m'enfermer moi-même dans une impasse puisqu'en définitive c'est bien où je veux que vous me faites l'honneur de m'accompagner en ce moment.

Non, certes, je ne conteste pas les chiffres et je tiens pour rigoureux le relevé des condamnations prononcées en un an par les tribunaux de mon pays ; mais je demande à les examiner au microscope et cette étude va nous révéler, le plus simplement du monde, deux erreurs à ce point grossières, qu'elles suffisent à condamner, à leur tour, le beau travail de Messieurs de la Justice.

Tout d'abord, je voudrais mettre en face l'un de l'autre, deux groupes : le groupe des 43 notaires et le groupe de "l'autre citoyen" qui représentent respectivement la même proportion. Pourquoi les 43 notaires ont-ils été condamnés ? Mettez que trente-cinq d'entre eux, ou même quarante, se sont rendus coupables de faux, d'escroqueries et d'abus de confiance. Vous pouvez en supposer trois dont le crime fut indépendant de leur qualité de notaires, trois qui ont commis enfin un crime "d'autre citoyen."

Donc l'employé, tout occupé à se curer les ongles, avait omis de considérer que pour être notaire on n'en est pas moins "autre citoyen" et c'est tenir la balance inégale, que d'accabler le notaire comme notaire et comme autre citoyen.

Défalquons des quarante-trois ces trois condamnés qui doivent, logiquement aller grossir le nombre des autres citoyens, parce que leur faute ne découle à aucun degré de leur profession.

Ai-je tort, ou bien si c'est le plumitif aux ongles soignés ?

Mais ce n'est pas tout et ma rage contre la statisticienne m'ayant amené, maintes fois, à disséquer ces beaux tableaux dressés à grands frais, je trouve encore d'autres cailloux dans mon sac pour casser les vitres du Temple de la Statistique.

Je prends les quarante officiers ministériels condamnés pour crimes ayant trait à l'exercice de leur état. Vous me dites que ces quarante équivalent, en proportion, à un condamné dans la classe des "autres citoyens." Je ne puis comprendre : vous parlez hébreux, japonais ou chinois, trois langues que j'ignore également.

Comment voulez-vous comparer des oranges à des néfles, des abricots à des poischiches ? Vous avez d'une part des gens ayant une occupation déterminée, qui est de chercher des placements avantageux à des fonds qui leur sont confiés, d'autre part le reste des